



La mort à cl@vier portant

Une enquête sur le commerce illégal de la faune sauvage sur la Toile

Auteur : FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX
Octobre 2008

Résumé

L'avènement d'Internet a révolutionné notre manière d'échanger idées, informations et marchandises. Cette évolution résulte essentiellement de la capacité de ce nouveau média à faciliter la communication et l'instauration de nouvelles relations commerciales et sociales à travers la planète. Toutefois, Internet facilite également le commerce illégal des espèces sauvages, et a ainsi indirectement un effet désastreux sur le bien-être des animaux, des écosystèmes et des communautés dont ils constituent une source de subsistance essentielle aux quatre coins du globe. Le commerce des espèces sauvages représente bel et bien l'un des défis majeurs de notre génération en matière de conservation des espèces.

Le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) a mené sa quatrième enquête (qui est également la plus complète réalisée jusqu'ici) sur le commerce potentiellement illégal des espèces menacées d'extinction sur Internet. Cette enquête a été mise en œuvre sur une période de trois mois, incluant notamment six sondages, d'une durée d'une semaine chacun, visant à examiner 183 sites Internet accessibles au grand public dans 11 pays, et s'est intéressée aussi bien au commerce des produits dérivés d'espèces sauvages qu'à celui des animaux vivants, les catégories d'animaux concernées regroupant les primates, les oiseaux, les reptiles, les félins, les ours, les éléphants, les rhinocéros, les requins, les antilopes tibétaines et les esturgeons.

Au cours des six semaines de sondage, les enquêteurs d'IFAW ont suivi 7122 enchères en ligne, annonces et communiqués, proposant à la vente diverses espèces sauvages inscrites à l'Annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES), ainsi qu'un nombre considérable d'espèces inscrites à l'Annexe II, sur le marché intérieur ou international. Ce volume élevé met néanmoins clairement en évidence que le problème est assurément bien plus grave encore, puisque les enquêteurs se sont concentrés ici sur un nombre d'espèces limité et sur les seuls sites Web accessibles au grand public.

Les résultats obtenus ont fait apparaître que les Etats-Unis étaient responsables de plus des deux tiers de ce commerce, avec un volume de transactions quasiment 10 fois supérieur au volume des deux pays suivants, à savoir le Royaume-Uni et la Chine. Le montant cumulé du commerce vérifiable (en excluant les résultats obtenus pour l'Amérique latine) s'élevait à environ 3,8 millions \$US en termes de prix annoncés, et à près de 450 000\$US en termes de ventes finales enregistrées. Même si ces chiffres sont déjà très élevés, eBay, en tant que seule plate-forme commerciale capable de fournir ces chiffres, a été la seule place de marché incluse dans ces calculs ; la prise en compte des annonces des marchands et des revenus encaissés aboutirait assurément à l'obtention d'un montant beaucoup plus élevé.

Les résultats indiquent également que ce commerce contribue à la mise en péril des espèces. Il est notamment tout à fait alarmant de constater que les objets en ivoire arrivent en tête des résultats de cette étude. On estime que 20 000 éléphants sont abattus chaque année par les braconniers qui prélèvent leurs défenses pour les revendre, et de fait, l'ivoire représente plus de 73% des activités commerciales observées. La complexité des législations relatives à la vente de l'ivoire, le fait qu'il soit quasiment impossible d'opérer une distinction entre ivoire légal et illégal sur Internet, la nature particulièrement fluide d'Internet et la fragilité ou l'absence des mécanismes de lutte contre la fraude, permettent aux vendeurs sans scrupules de tirer profit de l'abattage des éléphants.

En 2007, eBay a prononcé l'interdiction du commerce transfrontalier de l'ivoire, indiquant par là que les ventes réalisées d'un pays à un autre seraient désormais interdites. Pourtant, un an après l'annonce de cette interdiction, il s'est avéré qu'eBay offre 83% des

annonces d'objets en ivoire identifiées par les enquêteurs et 63% de l'ensemble des transactions commerciales examinées lors de cette enquête, dont une bonne part implique une expédition internationale. Voilà qui met clairement le doigt sur l'un des problèmes clés du commerce électronique mondial : une politique stricte s'avère inefficace lorsqu'elle n'est pas accompagnée de mesures de mise en application adaptées.

L'enquête conclut que le commerce illégal d'espèces sauvages via Internet peut être favorisé par un manque d'information concernant les directives relatives au commerce des espèces sauvages protégées, par l'absence de législation stricte et applicable établissant clairement que le commerce en ligne d'espèces sauvages menacées d'extinction constitue une infraction pénale grave, par l'insuffisance des dispositifs de contrôle et de mise en application, qui ouvrent des brèches aisément accessibles à travers lesquelles les trafiquants peuvent s'engouffrer pour agir sans être repérés. Ce dernier point est notamment très nettement ressorti dans le contexte du commerce des oiseaux exotiques vivants pour lequel on a pu observer que les acheteurs et les vendeurs privilégiaient les sites Internet publiant des petites annonces et offrant la possibilité de participer à des forums. Le commerce d'oiseaux exotiques vivants représente près de 20% des activités examinées dans le cadre de cette étude, et s'est ainsi classé en seconde position, derrière le commerce de l'ivoire.

Ce rapport invite ardemment la CITES, les gouvernements du monde entier, les places de marché électroniques, les consommateurs, les fournisseurs de service Internet et tout individu attaché à la préservation de la richesse de la biodiversité de notre planète, à prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme au commerce illégal des espèces sauvages sur Internet, notamment en :

- Edictant des législations nationales particulièrement strictes à l'égard du commerce des espèces sauvages sur Internet
- Mettant en place des mécanismes efficaces de mise en application et de lutte contre la fraude
- Accroissant la sensibilisation du grand public à l'égard du problème
- Imaginant de nouveaux moyens pour contrôler et réduire le commerce en ligne des espèces sauvages menacées d'extinction.

Résultats des données par pays

	Nombre de sites Internet examinés	Nombre total d'annonces	Nombre total d'annonces recensées sur eBay	Nombre d'annonces concernant des produits dérivés de l'éléphant	Annonces proposant l'expédition des produits dans le monde entier	Nombre d'annonces concernant des oiseaux exotiques	Pourcentage du nombre total d'annonces examinées	Valeur monétaire annoncée de l'ensemble des annonces	Montant des ventes finales enregistrées (uniquement Ebay)
Etats-Unis	28	5026	3690	3921	260	1025	70.50%	\$1,896,827	370,365.00
R-U	22	551	289	285	66	217	7.70%	\$383,149	\$28,719
Chine	5	544	n/a	376	28	17	7.60%	\$654,283.00	1,266.00
France	11	380	250	325	69	10	5.40%	\$376,816.00	22,391.00
Canada	11	244	167	178	165	34	3.40%	\$197,922.00	29,982.00
Allemagne	14	151	39	90	31	28	2.10%	\$90,019.00	3,514.00
Russie	24	144	n.c	35	9	43	2.00%	\$247,831.50	n.c
Australie	11	82	35	13	32	42	1.20%	\$24,352.00	1,103.00
TOTAL	126	7122	4470	5223	660	1416	99.90%	\$3,871,201.45	\$457,341.68